

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20689**

### Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option : gestion de la production

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteurs d'académie - Chanceliers des universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Communiquer, formuler  
Étudier le projet et évaluer sa faisabilité  
Contribuer au développement du projet  
Préparer financièrement le projet  
Prendre en compte les aspects juridiques du projet  
Organiser et planifier un projet de production  
Organiser, coordonner et gérer  
Assurer le suivi financier et juridique  
Préparer, archiver  
Planifier, déclarer

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option Gestion de la production contribue à la mise en place et au suivi administratif, juridique et financier d'un projet audiovisuel. Pour cela, il participe à la réunion et à la gestion des moyens matériels, humains et financiers nécessaires.

Dans le cadre de sa spécialité et en fonction du degré d'autonomie dont il dispose, il analyse la situation, évalue les besoins, met en place les moyens, planifie et organise les activités, assure la logistique, contrôle l'évolution et le déroulement du projet en veillant au respect de l'enveloppe budgétaire.

Il exerce son activité sous la responsabilité d'un producteur ou d'un responsable de production en relation permanente et en étroite collaboration avec des équipes artistiques et techniques qui peuvent, selon la complexité du projet, impliquer un grand nombre de professionnels spécialisés.

Il veille à organiser la circulation des informations nécessaires au bon déroulement du projet. Il a régulièrement recours à la langue anglaise dans ses relations avec l'environnement et pour utiliser la documentation professionnelle.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- sociétés de production audiovisuelles ou cinématographique ;
- sociétés de production de commande ou institutionnelle ;
- sociétés de production multimédia ;
- sociétés de production de spectacles et de manifestations culturelles ;
- prestataires techniques en son, vidéo ou multimédia ;
- prestataires en postproduction (montage, effets spéciaux...) ;
- agences de publicité ;
- sociétés d'édition de supports audiovisuels et multimédia ;
  
- société de diffusion : chaînes de télévision, communication ou évènementiel.
- assistant de production ;
- attaché ou adjoint de production ;
- adjoint de chef d'atelier de production ou de chargé de production ;
- responsable de planning ;
- régisseur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

**Le règlement d'examen comporte 6 épreuves sanctionnant les conditions de la certification. 3 unités sont évaluées par contrôle en cours de formation au cours de deux années et permet de délivrer 120 crédits.**

#### Domaine professionnel

U 3 Environnement économique, juridique et technologie des équipements et supports

U 4 Techniques et mise en œuvre

U 5 Épreuve professionnelle de synthèse

U 6 Situation en milieu professionnel

**Domaine général**

U1 Culture audiovisuelle et artistique

U2 Anglais

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Universitaires, enseignants, professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Code de l'éducation articles D643-1 à D643-35

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 4 juin 2013

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

209 diplômés (session 2013)

**Autres sources d'information :**

Enquête génération du Céreq ( <http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation> ).

[Ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)

[Ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)

**Lieu(x) de certification :**

Diplôme délivré sous l'autorité des Recteurs d'académie

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) :

<http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/>

**Historique de la certification :**

Arrêté du 3 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS « métiers de l'audiovisuel